



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'ALLONS
Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du SAMEDI 23 avril 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT - DEUX, le samedi 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Mesdames Josiane GRIMAUD et Chantal MARTEL et Messieurs Bernard AUDIER, Claude CAUVIN, Régis GALFARD, Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Fabien LORENZI, Patrick MAURIN et Jean-Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie :

Mme Katia GALFARD

Secrétaire de Séance:

M. Serge GUICHARD.

Avant l'ouverture de la réunion Monsieur le Maire rappelle l'ordre des permanences pour le deuxième tour des élections présidentielles du 24 avril 2022.

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

➤ Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande la parole pour indiquer qu'il ne souhaite plus, à cette étape, être le rédacteur des comptes rendus du Conseil Municipal.

En effet, remplissant cette fonction depuis 8 années, il demande que désormais l'ensemble des conseillers exercent à tour de rôle cette tâche comme le prévoit la loi*.

Après quelques échanges, Monsieur Serge GUICHARD propose de remplir ce rôle pour cette séance.

[* Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (08 avril 2022)

► *Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 11 voix.*

2. Décisions modificatives DM1, DM2

➤ Monsieur Serge GUICHARD, deuxième adjoint en charge des finances présente les deux décisions modificatives suivantes :

◆ 2.1 DM1 : Budget « fonctionnement de la Commune » : Régularisation article «Frais de télécom »

Les retards de facturation de l'opérateur Télécom sur 2021 nous oblige à augmenter le « compte 6262 / téléphonie (Chapitre 11) ».

Pour cela, nous transférons 2 000 € du Compte « Dépenses imprévues » (022) vers le Compte 6262 téléphonie (Chapitre 11) ».

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix, de procéder au vote de virements de crédits (VC) suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :**

CRÉDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
011 / 6262	Frais de Télécom	2 000,00 €
	TOTAL	2 000,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
022 / 022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
	TOTAL	2 000,00 €

◆ 2.2 DM2 : Budgets « Investissement » et « Fonctionnement » de la Commune : Ouverture Opération « Travaux Bâtiment Mairie »

➤ Nous créons « l'opération isolation et rénovation de la toiture et des façades de la Mairie ».

Pour cette opération, nous affectons 4 000 € pour le paiement de la mission de l'architecte.

➤ Monsieur Patrick MAURIN estime élevés les frais de pré-étude de l'architecte.

➤ Monsieur le Maire insiste sur l'utilité de cette mission qui comprend des visites in situ, un diagnostic avant travaux et un chiffrage estimatif.

Il précise en outre, que dans la situation actuelle, où les coûts augmentent fortement, ce chiffrage est indispensable.

➤ Monsieur Serge GUICHARD poursuit en indiquant que pour compenser cette nouvelle dépense, on transfère 4 000 € du « Budget Fonctionnement » vers le « Budget Investissement ».

Et pour équilibrer le « Budget Fonctionnement » on prélève 4 000 € du Compte « Dépenses imprévues ».

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix, de procéder au vote de crédits supplémentaires (CS) suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :**

COMPTES « DEPENSES »

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
023 / 023	Virement à la section d'investissement	4 000,00 €	
21 / 21318 / 2204	Autres bâtiments publics	4 000,00 €	
022 / 022	Dépenses imprévues		4 000,00 €
	TOTAL	8 000,00 €	4 000,00 €

COMPTES « RECETTES »

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 000,00 €	
	TOTAL	4 000,00 €	0,00 €

➤ Monsieur Serge GUICHARD conclue en précisant que suite à ces deux Décisions Modificatives, le Compte « Dépenses imprévues » passe de 12 000 € à 6 000 €.

3. Questions diverses

3.1 Coupes de bois – ALLONS

➤ Monsieur le Maire indique que le chantier se déroule bien.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT soulève un problème de sécurité : la signalisation de travaux n'a été mise en place par la Société que trois jours après que le début du chantier.

➤ Monsieur le Maire en prend note et ajoute qu'il regrette aussi l'absence de l'ONF sur le chantier.

